

Du bon travail à 50 francs l'heure - qui dit mieux ?

Certains chefs d'entreprise n'hésitent pas à profiter de la situation politique actuelle en ex-Yougoslavie, en mettant sous pression leurs salariés originaires de ce pays.

Ecrire sur la situation du marché du travail en relation avec les réfugiés est toujours une tentative audacieuse et ambiguë. Du fait qu'on met en lumière certaines pratiques illégales dans ce domaine, on risque en même temps d'aggraver la situation des personnes qui doivent subir cette réalité d'exploitation.

Avant de parler des salariés non déclarés, parlons d'abord de ceux qui depuis un certain temps sont installés d'une manière légale chez nous. Un grand nombre de salariés d'origine yougoslave travaille depuis des années au Grand Duché avec des permis de travail souvent à durée indéterminée.

De ce fait on pourrait croire que ces personnes n'ont pas de difficultés à l'heure actuelle. Malheureusement on doit constater le contraire. Certains chefs d'entreprise n'hésitent pas à profiter de la situation politique actuelle en ex-Yougoslavie, en mettant sous pression leurs salariés originaires de ce pays. La diminution de salaires ainsi que l'aggravation des conditions de travail sont le résultat de ces pressions. Les salariés, qui ignorent trop souvent leur vrai statut politique et social, subissent ces conditions sans se révolter parce qu'ils ont peur d'être renvoyés dans leur patrie.

Venons-en maintenant à la situation des salariés non déclarés. Pour l'instant nous constatons à ce niveau particulièrement la présence de personnes d'origine vietnamienne, polonaise et yougoslave. Les secteurs profitant le plus de cette main d'oeuvre sont le bâtiment, la restauration et les entreprises de nettoyage.

Entre 30 et 40 "sociétés intérimaires" installées au Luxembourg, dans la région frontalière, ou même dans les pays d'origine, font travailler ces gens sous des conditions dignes d'un autre siècle.

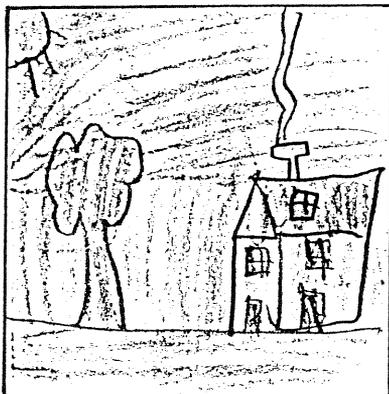
Nous estimons le nombre des personnes qui vivent cette situation entre 2000 et 3000. Leurs salaires horaires varient entre 50 et 150 francs. Souvent les gens sont logés sur leur lieu de travail dans des containers et consacrent une grande partie de leur revenu au loyer de leur exploiteur. La seule alternative qui reste à ces personnes est celle de loger dans leurs propres voitures, ce qui se voit souvent pratiqué.

A partir de renseignements précis d'un yougoslave vivant cette galère, le LCGB a porté plainte, et demandait en date du 18 décembre 1992 au Premier Ministre une enquête à ce sujet. Pour l'instant les différentes instances en question, à savoir l'Administration de l'Emploi, le Ministère du Travail et la Sécurité Sociale, suivent différentes pistes dans cette affaire. Néanmoins nous craignons que cette démarche, par manque de moyens, ne puisse pas résoudre la situation misérable des salariés en question.

S'ajoute que pour l'instant notre pays ne dispose pas de réglementation en matière de travail intérimaire. Et même le projet de loi déposé, qui sera voté d'ici peu, ne changera rien en la matière, puisque la loi ne co-responsabilise pas le patron utilisateur de la main d'oeuvre. Ce qui veut dire en clair que le patron qui a recour au travail intérimaire n'ont qu'à prendre en compte le prix d'achat de sa main d'oeuvre, sans se soucier du sort des personnes qui viennent travailler dans son entreprise.

Mais ça, ce n'est pas le vrai grand marché, où tout a sa valeur et tout se paye au prix du jour. Les politiciens de (presque) toutes les couleurs n'arrêtent pas de nous répéter que le social ne peut être payé que si l'économie fonctionne bien. Et nous le voyons: l'économie tourne à fond - mais à quel prix ?

Jos FREYLINGER
secrétaire syndical LCGB



Ich heiße Mirnes,
Ich komme aus Jugoslawien.
In Jugoslawien ist Krieg,
Ich komme mit meiner Mutter im Bus
und im Zug nach Luxemburg.
Mein Vater ist in der Klinik in Jugoslawien

Bald gehe ich bei meinem Vater.

Name: _____